

Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2025\_051**  
**Assemblées - Désignation des membres élus du comité de direction de l'office de tourisme**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET*

**Étaient présents :**

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

**Ayant donné pouvoir :**

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

**Absents ou excusés :**

Romain EVRARD

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :**

Conformément à l'article R. 133-3 du Code du tourisme, et aux statuts de l'Office de tourisme créé, sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, le Comité de direction de l'Office de Tourisme d'Annonay Rhône Agglo est composé de 21 membres répartis en deux collèges comme suit :

- Un premier collège majoritaire composé d'élus : 11 titulaires et 11 suppléants, tous élus par le conseil communautaire,
- Un second collège constitué de représentants socioprofessionnels des professions, associations aux activités caractéristiques du tourisme : 10 titulaires et 10 suppléants, désignés par le Président après avis du bureau et consultation des instances professionnelles représentatives.

Il est rappelé que le Conseil communautaire par délibération n°2025-017 du 17 février 2025 la composition du collège des élus a été arrêtée comme suit :

<u>11 titulaires</u>	<u>11 suppléants</u>
Thierry LERMET	François CHAUVIN
Patrick SAIGNE	Denis SAUZE
Sylvie BONNET	Olivier DE LAGARDE
Laurence DUMAS	Maxime DURAND
Bruno FANGET	Frédéric GONDRAND
Antoine MARTINEZ	Danielle MAGAND
Myriam SERVY-CHANAL	Jérémy FRAYSSE
Nicole ARCHIER	Martine OLLIVIER
Sylvette DAVID	Christelle ÉTIENNE
Assia BAÏBEN-MEZGUELDI	Nadège COUZON
Damien BAYLE	Virginie BONNET-FERRAND

En raison de la démission de madame Sylvette DAVID de son mandat de conseillère communautaire, il est proposé de la remplacer en tant que membre titulaire du collège des élus du comité de direction de l'Office de tourisme.

Monsieur le président propose donc

- la candidature de monsieur Frédéric GONDRAND, comme membre titulaire,
- la candidature d'Hugo BIOLLEY, comme membre suppléant, puisque monsieur Frédéric GONDRAND est aujourd'hui membre suppléant

Il demande aux conseillers communautaires intéressés de bien vouloir se faire connaître, ou de proposer un autre candidat.

Il est rappelé que le choix de l'organe délibérant peut se porter sur tout conseiller communautaire titulaire.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, au scrutin secret, sauf accord unanime des conseillers en faveur d'un scrutin ordinaire.

Monsieur le président propose de procéder par un vote ordinaire et uninominal. Il soumet cette proposition aux voix.

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code du tourisme, et notamment ses articles L 133-1 à L 133-10, R. 133-1 à

R133-3, R133-4 et R134-12 relatifs aux Offices de Tourisme,  
**Vu** la délibération n°2017-026 du Conseil communautaire du 11 janvier 2017 portant création de l'Office de tourisme intercommunal d'Annonay Rhône Agglo sous forme d'établissement public à caractère industriel et commercial, et approuvant ses statuts,

Après avoir précédé aux formalités électives,

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

À l'unanimité,

**PREND ACTE** de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire.

**ÉLIT** monsieur Frédéric GONDRAND en tant représentant titulaire du collège des élus du Comité de direction de l'Office de tourisme, en remplacement de madame Sylvette DAVID.

**ÉLIT** monsieur Hugo BIOLLEY en tant représentant suppléant du collège des élus du Comité de direction de l'Office de tourisme, en remplacement de monsieur Frédéric GONDRAND.

**PRÉCISE** par suite la liste des membres titulaires et suppléants du collège des élus d'Annonay Rhône Agglo au Comité de direction de l'Office de tourisme Ardèche Grand Air :

<u>11 titulaires</u>	<u>11 suppléants</u>
Thierry LERMET	François CHAUVIN
Patrick SAIGNE	Denis SAUZE
Sylvie BONNET	Olivier DE LAGARDE
Laurence DUMAS	Maxime DURAND
Bruno FANGET	Danielle MAGAND
Antoine MARTINEZ	Jérémy FRAYSSE
Myriam SERVY-CHANAL	Martine OLLIVIER
Nicole ARCHIER	Christelle ÉTIENNE
Assia BAÏBEN-MEZGUELDI	Nadège COUZON
Damien BAYLE	Virginie BONNET-FERRAND
Frédéric GONDRAND	Hugo BIOLLEY

**AUTORISE ET MANDATE** monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*